

Taglioni, F., 2000

**Les Départements Français d'Amérique et la République d'Haïti :  
poussières d'empires isolées dans la non-francophonie Caraïbe**

*in* Fauchon, A. (dir.), *La francophonie panaméricaine : états des lieux et enjeux*. Winnipeg, Presses universitaires de Saint-Boniface

p. 341-362

"Il faut tordre le cou à cette affirmation qu'une seule langue  
est la langue des sciences, des affaires, de l'information"

(Michel Guillou, 1998)

## Introduction

La Francophonie, aujourd'hui forte d'une communauté de 500 millions d'habitants répartis entre 52 États et territoires dans le monde, ne cesse d'affirmer ses ambitions politiques. Sous un enrobage culturel dynamisé par de multiples manifestations internationales, la nomination en 1997, durant le sommet de Hanoi, d'un éminent homme politique, Boutros Boutros-Ghali, à la tête du secrétariat général de la Francophonie en donne la mesure. C'est au cours de ce même sommet de Hanoi que la charte de la Francophonie est adoptée par la conférence ministérielle de la Francophonie. Elle est la base juridique et institutionnelle mais aussi l'affirmation de la dimension politique de la Francophonie.

Dans le bassin Caraïbe, ici défini comme l'ensemble des États et territoires insulaires et continentaux ayant un littoral dans la mer des Antilles, les acteurs de la francophonie (fig. 1) sont au nombre de quatre : la Guadeloupe, la Guyane, la Martinique et la République d'Haïti. On peut ajouter à ce "noyau dur", la Dominique et Sainte Lucie, membres du Commonwealth mais aussi de l'espace francophone. Enfin, la Barbade, Cuba, la Jamaïque et Trinidad-Tobago affichent un dynamisme relatif de développement de "leur" francophonie.

Ces États et territoires ont tous été marqués par une période plus ou moins longue de colonisation européenne. Peu comparables et hétérogènes, d'un point de vue socio-économique ou politique, ils sont aujourd'hui confrontés à des contraintes de développement qui s'inscrivent dans les dialectiques actuelles de la mondialisation et de la régionalisation. Les données géopolitiques et géoéconomiques, notamment liées à l'insularité, l'iléité et la proximité des États-Unis, auxquelles s'ajoutent des réseaux et des flux européens complexes, rendent difficile l'émergence d'une solidarité francophone.

De fait, la multiplication d'appartenances institutionnelles et culturelles ne facilite pas une identité francophone caraïbe commune. Bien que réelle, cette identité est mise à mal par des impératifs et des échéances d'un système mondial qui s'organise selon une hiérarchisation économique qui laisse peu de place à une communauté linguistique géographiquement et économiquement éclatée.



A la confusion économique et politique, mais aussi identitaire, s'ajoutent des partenaires atlantiques, qu'ils soient européens, américains ou antillais, qui eux-mêmes n'ont pas toujours des positions cohérentes à l'égard d'une région Caraïbe déclarée, de notoriété internationale, chasse gardée des États-Unis.

Dans ce contexte, les francophones caraïbes peuvent-ils contribuer à une expansion du français dans une zone géographique où ils sont minoritaires ? La détermination politique affichée par les instances de la Francophonie est-elle de nature à modifier, ou du moins à infléchir, la domination linguistique hispanophone et anglophone ? Peut-elle surtout participer au développement de la République d'Haïti qui compte parmi les États les plus pauvres du monde ? Les liens entre les francophones canadiens et caraïbes seront-ils conduits à se développer dans le sens d'une coopération ouverte ? La France, et par extension l'Union Européenne, est-elle en mesure d'apporter un soutien politique et économique suffisant à l'intégration de ses Départements Français d'Amérique (DFA) dans leur environnement Caraïbe ?

Finalement, un groupe francophone Caraïbe, aussi fragmenté et fragile, constitue-t-il véritablement une communauté intégrée ?

### **Un état des lieux de la francophonie caraïbe**

Dans le monde, on estime à environ 130 millions le nombre de francophones réels. Ce chiffre est, bien entendu, sujet à caution et il varie selon les sources et les auteurs<sup>1</sup>. Il donne cependant la mesure du faible poids de la francophonie : autour de 2% de la population mondiale. Le français se place à la neuvième place loin derrière le chinois, l'anglais, l'hindoustani, l'espagnol, le russe, l'arabe, le bengali ou le portugais.

Dans la Caraïbe, ce sont environ 1 500 000 personnes qui utilisent quotidiennement le français (tableau 1 et fig. 1). C'est-à-dire moins de 1% de l'ensemble du bassin et un nombre non significatif de la population mondiale (0,02%). L'espagnol reste très largement dominant (94%) et l'anglais se hisse en deuxième position mais avec seulement 3% de la population<sup>2</sup> (fig. 1). Les créoles, diverses langues vernaculaires, sont partout parlés dans le monde anglophone et francophone caraïbe. En revanche, il n'existe pas de créole dans les pays hispanophones américains.

Enfin, au sein du monde panaméricain francophone, la place des francophones caraïbes (13%) n'est pas négligeable. De la même façon, plus d'une personne francophone sur cent dans le monde réside dans le bassin Caraïbe.

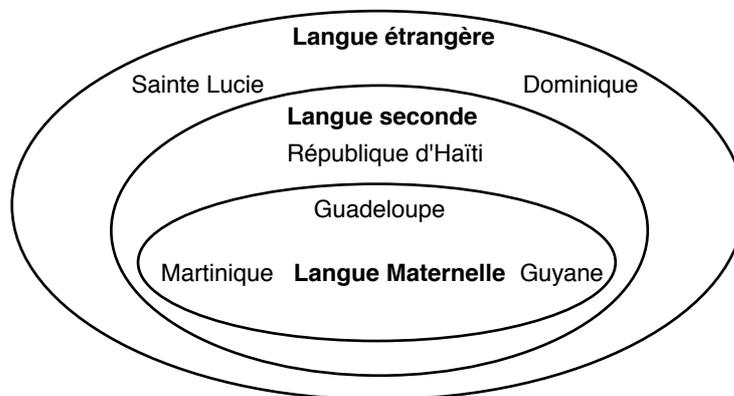
Tableau 1. La francophonie dans le bassin Caraïbe

	Statut Institutionnel	Population 1998	Francophones Réels (%)	Langues
Guadeloupe	Départements	428 000	80% (342 000)	Français et Créole
Guyane	Français assimilés à la métropole	163 000	75% (122 000)	Français et Créole
Martinique		407 000	80% (325 000)	Français et Créole
Dominique	Indépendant (1978)	75 000	1% (750)	Anglais, Créole, Français
Haïti	Indépendant (1804)	6 800 000	10% (680 000)	Français et Créole
Ste Lucie	Indépendant (1979)	147 000	2% (29 000)	Anglais, Créole, Français
Total	/	8 020 000	19% (1 500 000)	/
Bassin Caraïbe	/	226 800 000	0,6	Espagnol, Créoles , Anglais, Français

Sources : Agence de la Francophonie, 1998, Caribbean Development Bank, 1998 et INSEE 1998

Au-delà de ces quelques chiffres et des différents statuts officiels, les situations vis-à-vis de la langue française sont de trois ordres dans la Caraïbe. Il faut distinguer, en reprenant le schéma des cercles concentriques de Calvet (1993), le français langue maternelle, le français langue seconde et le français langue étrangère. La hiérarchisation (fig. 2) ainsi obtenu est conforme au pourcentage de francophones réels (tableau 1 et fig. 1).

Fig. 2 Situation du français dans la Caraïbe d'après le schéma de Cuq (1991) cité par Calvet (1993)



Ce schéma peut cependant se nuancer car, les Départements Français d'Amérique (DFA), bien qu'institutionnellement intégrés à la République Française, n'utilisent pas véritablement la langue nationale comme **langue maternelle**. Le créole est la langue vernaculaire de tous les jours, alors que le français est la langue administrative et d'enseignement dans le primaire, le secondaire et le supérieur. Au demeurant, la situation est semblable dans l'ensemble des outre-mers français<sup>3</sup> qui possèdent tous

leur créole. Ce constat renvoie aux réalités culturelles, géographiques, politiques et économiques, d'une République Française qui est sans nul doute un Etat Nation dans sa partie continentale mais qui adapte sans cesse la législation à ses territoires périphériques. L'éloignement et la dispersion géographique des outre-mers français aux quatre coins du globe imposent ce mode "souple" de fonctionnement et expliquent que seulement les trois quarts de la population des Départements Français d'Amérique sont parfaitement francophones. Le dernier quart représente ceux qui n'ont pas suivi une scolarité complète ou encore ceux qui vivent isolés que se soit à la Guadeloupe, à la Martinique ou en Guyane. Mais ceci n'est pas vraiment une spécificité des DFA puisque qu'on retrouve ce phénomène, de moindre ampleur il est vrai, en Corse, en Catalogne française ou en Bretagne. La Guadeloupe et la Martinique (835 000 habitants) font néanmoins jeu égal, en tant que groupe linguistique, avec les autres États anglophones des Petites Antilles<sup>4</sup> (980 000 habitants). Les taux relativement faibles de croissance (tableau 2) de la population dans les DFA (d'environ 1% à l'exception de la Guyane dont les caractéristiques économiques et sociales la placent, pour un temps, dans un régime démographique plus traditionnel) traduisent l'entrée de ces territoires dans un régime démographique moderne et un équilibre du taux migratoire (proche de zéro en Martinique et Guadeloupe). En revanche, cela présage pour l'avenir une augmentation mesurée du nombre de locuteurs francophones. Il est néanmoins notable que ces locuteurs présentent un très bon niveau de scolarisation et de formation. Les taux d'alphabétisation sont proches de la France métropolitaine et se situent autour de 90%. Sans nier certains problèmes d'échecs scolaires et de décalages par rapport à la France, il est indéniable que les principes de la République en matière d'éducation sont appliqués.

Dans le deuxième groupe, **langue seconde**, la République d'Haïti présente un taux assez fort d'accroissement naturel (de l'ordre de 2% par an) qui pourrait pendant un temps assurer l'expansion du français dans la région. Malheureusement, la situation politique et économique de ce pays ne permet pas la diffusion correcte de l'éducation. Ses taux d'alphabétisation (44%) des adultes et de scolarisation (29%), pour faibles qu'ils soient, sont les plus faibles des Amériques et parmi les plus faibles au monde. On retrouve ces tristes records en ce qui concerne le taux de mortalité infantile, l'espérance de vie ou encore le PIB réel par habitant (tableau 2). Finalement, l'Indice de Développement Humain (IDH) classe Haïti à la 156<sup>e</sup> place sur 175 pays en 1997. Dans ces conditions, qui sont à mettre en relation avec les processus de paupérisation (instabilité politique, taux de chômage et d'inflation records) qui caractérisent Haïti depuis des décennies, on comprend que la priorité nationale, si elle existe, n'est pas la

place du français au sein des Amériques. En dépit de ses presque sept millions d'habitants, Haïti ne semble donc pas prête à assumer son rôle de "poids lourd" francophone dans la Caraïbe. Au demeurant, le français, bien que langue officielle consignée dans la constitution de 1987, recule au profit du créole et de l'américain. Le français n'est véritablement employé que par une minorité (évaluée à 10%) de la population la plus instruite; le créole reste la langue nationale et la deuxième langue officielle. Aux conditions de développement précaire et à la dégradation du système éducatif, s'ajoute la proximité géographique et l'influence politique et économique des États-Unis (Taglioni, 1998). De fait, les échanges économiques d'Haïti avec les pays francophones représentent moins de 10% du volume total. Ces échanges se font majoritairement avec les États-Unis qui occupent progressivement le terrain et notamment celui du culturel. Malgré une bonne implantation de la presse francophone, la domination des médias américains télévisés par satellites évince TV5. D'une façon générale, la télévision internationale francophone n'est que faiblement diffusée dans la Caraïbe. Il est vrai que TV5 créée en Europe en 1984, émet seulement depuis 1992 dans la Caraïbe et depuis 1998 aux États-Unis. D'autre part, son taux de pénétration est limité en Haïti par le faible niveau d'équipement en postes de télévision dans le pays. La diffusion de TV5 représente néanmoins en théorie un formidable outil d'apprentissage multimédia du français complété par une diffusion radio et un site Internet (<http://www.tv5.org>). Mais ses potentialités semblent, pour l'instant, largement sous exploitées et d'un niveau culturel décevant dans ses diffusions à destination des pays en développement.

*Tableau 2. Quelques données sur la population dans la Caraïbe francophone*

	Espérance de vie en années	Taux de mortalité infantile p.1 000	Taux d'accroissement naturel p. 1 000	Taux de migration p. 1 000	Taux d'accroissement total P.1 000	Taux d'alphabétisation des adultes p.100
Guadeloupe	78	10	11	/	11	90
Guyane	76	23	19	15	34	83
Martinique	79	8	10	/	10	93
Dominique	78	18	15	-24	-9	94
Haïti	51	48	18	-3	15	44
Ste Lucie	71	17	18	-6	12	82

Sources : Caribbean Development Bank, 1998 et CIA, 1998

Enfin, que ce soit à la Dominique ou à Sainte Lucie, le français est réservé à une élite qui l'utilise de façon "confidentielle" comme **langue étrangère**. Nonobstant le bon niveau de développement, qui s'accompagne de taux de scolarisation, de mortalité infantile et d'espérance de vie honorables, les francophones réels représentent dans les deux cas moins de 2% de la population.

La Dominique souffre d'un taux de migration négatif élevé qui lui fait perdre le bénéfice d'un accroissement naturel conforme à la moyenne mondiale (1,5 %). La crise du monde rural basé sur la monoculture de la banane en difficulté, une croissance limitée du tourisme, par le manque de plages et d'un aéroport international, sont des données négatives qui se traduisent par un fort taux de chômage et une propension à la migration intra-caraïbe, vers les États-Unis et l'Europe.

A Sainte Lucie, la crise de la banane est compensée par une économie plus diversifiée et une industrie du tourisme plus dynamique (aéroport international, plages, infrastructures touristiques, zone franche, port de croisières). Le taux de migration y est donc plus modéré, mais contribue à faire chuter le taux d'accroissement total de la population et des francophones potentiels.

Le français est néanmoins enseigné dans ces deux États qui font la promotion de la journée de la Francophonie qui marque l'anniversaire de la création de l'Agence, le 20 mars 1970. Cependant l'anglais et surtout le créole restent les langues usitées au quotidien. A titre de comparaison, l'île Maurice ou encore les Seychelles, qui sont en certains points comparables à la Dominique et Sainte Lucie, utilisent l'anglais, les créoles et le français indifféremment. L'anglais et le créole sont langues officielles mais la majorité des touristes aux Seychelles ou Maurice sont français. D'autre part, la région du sud-ouest de l'Océan Indien est baignée dans des "eaux" francophones avec les présences de l'île de la Réunion (Département français d'outre-mer de 700 000 habitants), de la "grande île", Madagascar (15 millions d'habitants, malgache langue officielle avec le français), des Comores (550 000 habitants) et de Mayotte (130 000 habitants).

Du point de vue économique, les échanges de la Dominique et de Sainte Lucie avec les pays francophones représentent seulement 10% du volume total de leurs importations et exportations. En dépit de leur proximité géographique avec la Guadeloupe et la Martinique, Sainte Lucie et la Dominique sont davantage intégrées

dans les structures anglophones qui œuvrent pour l'intégration économique de leurs Etats membres. Par ailleurs, leurs échanges s'effectuent avec les Etats-Unis ou l'Union Européenne qui leur propose, pour un temps encore, des facilités d'exportation pour la banane. En général les petites îles de la Caraïbe, compte tenu de l'étroitesse des marchés nationaux et du peu de complémentarité des productions, ont beaucoup de mal à mettre en place de véritables politiques économiques concernées à l'échelle de la région.

### **Le rôle limité des instances de la Francophonie**

L'Agence de la Francophonie, organisation intergouvernementale créée en 1970 (21 membres à l'époque) compte actuellement 47 membres auxquels s'ajoute 5 pays qui ont participé au sommet de Moncton en septembre 1999. Haïti, la Dominique et Sainte Lucie sont membres de l'Agence et prennent part aux sommets de la Francophonie. Ces 52 pays totalisent certes 500 millions de personnes, mais seulement environ le quart est locuteur du français. A contrario, l'Algérie n'est pas membre de la Francophonie. Il est clair que l'inflation du nombre d'adhérents et le choix de leur cooptation est à la mesure des enjeux politiques et économiques représentés par la Francophonie. Dans un monde "oligopolaire" qui développe un peu plus chaque jour les processus de globalisation, il est toujours paradoxal de constater que les stratégies et quêtes d'alliances et de regroupements sont plus que jamais d'actualité. La politique internationale de la Francophonie, en matière de coopération avec certaines instances multilatérales, s'inscrit dans ces dynamiques. Ainsi, entre 1975 et 1997, ce sont 14 accords de bonnes intentions qui ont été signés entre la Francophonie et des organisations régionales et internationales. On peut sourire à la vue, au bas d'une page, de la signature du secrétaire général du Commonwealth côtoyant celle du secrétaire de l'Agence de coopération culturelle et technique en date de juin 1992. Mais peu importe, si les synergies déclarées restent plus théoriques que réelles, elles ont le mérite d'opérer un rééquilibrage entre les organisations à vocation internationale et de donner à la Francophonie un statut qui lui fait encore défaut : celui d'une structure à vocation planétaire. Cela, signifie aussi que la Francophonie est porteuse d'alliances et qu'elle n'entend pas adopter une attitude de repli ou de protectionnisme vis-à-vis du reste du monde.

Sur le terrain, l'Agence Universitaire de la Francophonie (AUF) possède un bureau régional à Port-au-Prince. L'AUF s'implique dans des programmes universitaires et

secondaires de promotion du Français. La République d'Haïti est membre de l'AUF par le relais de l'Université d'État d'Haïti et de l'Université Quisqueya<sup>5</sup>. Le Centre de Techniques de Planification et d'Économie Appliquée ainsi que l'École Nationale Supérieure de Technologie sont des membres associés à l'AUF. A l'exception de la Direction Générale à Montréal, l'AUF est donc uniquement active en Haïti pour l'ensemble des Amériques. Alors qu'elle intervient largement en Europe centrale et orientale, en Asie, dans le Monde Arabe et en Afrique. A titre de comparaison, ce sont plus de 5 000 étudiants qui se répartissent dans 48 filières au Vietnam alors qu'Haïti ne compte que 3 filières et 2 500 étudiants. Cette faible implantation de l'AUF dans la Caraïbe est à mettre en relation avec des priorités politiques de la Francophonie mais aussi avec le peu de locuteurs français dans cette région.

Pour Sainte Lucie et la Dominique, les actions de l'AUF se situent au niveau du secondaire car aucune de ces deux îles ne possède d'Universités. Elles sont rattachées au réseau des Universités anglophones des West Indies dont les campus se répartissent entre la Jamaïque, la Barbade et Trinidad. Ceci est révélateur de la position de la Dominique et de Sainte Lucie qui sont résolument tournées vers les institutions anglophones. D'ailleurs, les étudiants, malgré les efforts de la France, qui poursuivent leurs études dans les locaux de l'Université des Antilles-Guyane sont rares. Cette Université francophone qui compte trois campus (Guadeloupe, Guyane et Martinique) est dynamique et représente le fer de lance de la modernité académique francophone dans la région. Bien que membre de droit de l'AUF, l'Université des Antilles-Guyane ne bénéficie pas de programmes particuliers de développement de l'enseignement francophone déjà acquis de fait.

En décembre 1995, durant le sommet de Cotonou, les chefs d'État et de gouvernement ont adopté des programmes de coopération multilatérale francophone pour une durée de cinq ans (1995-1999). Cette programmation s'articule autour de divers grands axes ayant pour objectif commun le développement de la Francophonie décliné en fonction de critères économiques, technologiques, démocratiques, culturels et de communication. Ce dernier point est un domaine qui présente sans doute pour la Caraïbe l'intérêt le plus immédiat. Le serveur Francophonie est en place depuis 1995, la Banque Internationale d'Information sur les États Francophones (BIEF) produit des bases de données pertinentes et avec l'appui du Fonds Francophone des Inforoutes, créé en juin 1998, divers projets se mettent en place. Deux seulement de ces projets concernent la Caraïbe et plus spécifiquement Haïti. Il s'agit d'animer un réseau des images francophones Sud-Nord et d'un réseau d'information, d'engagement et de libre circulation des idées en faveur du développement viable. On peut bien sûr s'interroger

sur leur pertinence dans un pays comme Haïti qui est économiquement et politiquement déstructuré. D'autant que le taux de pénétration des outils informatiques est des plus faible. Dans ces conditions la route d'accès aux nouvelles technologies de l'information est encore longue. Des serveurs ont néanmoins été installés en Haïti dans le cadre du projet @frinet. En revanche, à Sainte Lucie, à la Dominique et dans les DFA, le bon niveau général de l'éducation, du développement économique ainsi que l'accès aux télécommunications (Cable and Wireless ; France Telecom) sont les garants de la diffusion de ces autoroutes de l'information.

Les Canadiens constituent sans nul doute le fer de lance du développement des sites Internet en français. L'Université francophone de Moncton a, par exemple, mis en place le Centre International pour le Développement de l'Inforoute en Français. D'une façon plus générale, le Nouveau Brunswick et le Québec ont des réseaux câblés partout présents et des industries multimédia de pointe. La bataille du multimédia déborde largement les frontières de la francophonie. C'est au niveau de l'Organisation Mondiale du Commerce que se joue la suprématie absolue des États-Unis dans le multimédia. L'espace francophone doit rapidement se positionner sur la vaste toile d'internet et affirmer ainsi son identité linguistique, culturelle et scientifique. De ce point de vue, les pays francophones en développement représentent pour les décennies à venir un formidable potentiel humain à même d'animer et d'utiliser les réseaux multimédias; faut-il encore leur en donner les moyens.

### **Le Canada et la Caraïbe francophone**

Le Canada et les Antilles anglophones ont des relations économiques et humaines depuis le début du XVII<sup>e</sup> siècle (Taglioni, 1995). Leur appartenance commune à l'espace du Commonwealth a impulsé des accords de coopération commerciale et d'aides au développement. Ces accords s'articulent respectivement autour du Caribcan et de l'Agence Canadienne de Développement International (ACDI). L'ACDI mène des actions bilatérales mais aussi multilatérales par le canal de la Banque de Développement des Caraïbes (CDB) dont le Canada est le père fondateur en 1969, de la Banque Interaméricaine de Développement (IDB) et du groupe de la Banque Mondiale.

En 1983, le gouvernement canadien a mis en œuvre le Caribcan qui instaure un accès sans droits de douane aux importations en provenance des Antilles du Commonwealth. Dans les faits, cette initiative est très limitée, tant en volume qu'en

bénéfices, pour la Dominique et Sainte Lucie qui exportent uniquement des bananes et du sucre à destination du marché de l'Union Européenne.

Bien que le volume de l'aide publique canadienne accuse une nette tendance à la baisse ces dernières années, l'ACDI se montre active dans les Antilles du Commonwealth. Elle ne joue pourtant aucun rôle dans la promotion directe du français à Sainte Lucie ou à la Dominique. Les projets bilatéraux ou multilatéraux de l'ACDI sont majoritairement axés sur le développement des ressources humaines, des infrastructures sociales, de la protection de l'environnement et de l'ajustement structurel. Bien que nécessaires, ces projets, qui transitent souvent par la Caricom et l'OECS<sup>6</sup>, ne sont pas de nature à renforcer l'environnement francophone. Car à l'exception d'Haïti, nouveau venu au sein de la Caricom, tous les participants de ces deux organisations sont anglophones ! Par ailleurs, les volumes financiers de l'aide publique canadienne ne sont pas comparables à ceux qui sont mis en œuvre par l'Union Européenne et ses états membres. L'Europe reste, à ce jour, le premier bailleur de fonds dans les Petites Antilles par le biais de la convention de Lomé et des aides bilatérales (Taglioni, 1993 et 1995).

Si le Caribcan ne s'applique pas à la République d'Haïti en revanche le Canada présente dans ce pays une politique extérieure suivie. Les relations entre les deux pays sont anciennes et s'expliquent par une appartenance conjointe à la francophonie ainsi qu'une tradition migratoire des Haïtiens à destination de la côte Est du Canada. On estime (ACDI, 1996) à 60 000 le nombre d'Haïtiens en situation régulière au Canada. Ce dernier a participé, en septembre 1996, à la force multinationale dépêchée pour s'assurer de la reddition du Général Cedras et du rétablissement dans ses fonctions du Président Aristide. Pour autant, le Canada contrôle ses frontières et les Haïtiens ne sont aujourd'hui accueillis qu'au compte-gouttes. C'est davantage par l'aide au développement que le Canada assure désormais une présence institutionnelle cohérente. Après une parenthèse, de 1991 à 1994, les nouveaux projets, gérés par l'ACDI et les diverses ONG présentes sur le terrain, ont pour mission première de contribuer à réorganiser une société dans le désarroi et de lutter contre la pauvreté. Le chaos économique et politique qui règne en Haïti laisse, bien entendu, peu de place à l'aide au développement pour des actions de promotion du français.

En ce qui concerne les Départements Français d'Amérique (DFA), les choses sont claires puisque ces derniers sont exclus du Caribcan et que l'ACDI ne s'implique pas directement dans des projets bilatéraux à destination de la Guadeloupe, de la Guyane ou encore de la Martinique. Il est vrai que le fort niveau de développement des DFA, à l'instar des Bahamas ou des îles Caïmanes, ne nécessite pas l'intervention du Canada.

La métropole française et les fonds structurels européens sont suffisamment présents dans ces territoires. Il n'appartient donc pas, en première vue, au Canada de se substituer aux obligations françaises ou européennes. De leur côté, les DFA ne cherchent pas à développer des flux économiques ou humains particuliers. Cette situation n'est pas nouvelle et semble figée dans des considérations d'ordre statutaire, institutionnel ou historique. On se plairait pourtant à penser, qu'une coopération au développement plus étroite entre la France et le Canada à destination de la région Caraïbe, serait profitable. Pour le Canada tout d'abord, qui pourrait ainsi davantage s'affirmer face aux États-Unis qui contrôlent totalement le bassin Caraïbe tant sur le plan de sa politique extérieure que dans le cadre des accords de l'ALENA. Pour la France ensuite, qui cherche depuis plusieurs années à établir un environnement favorable à l'insertion de ses DFA dans une région dont ils sont anachroniquement et de façon récurrente exclus.

### **La position fragile de la France**

La France, avec 0,45% de son PIB, est le premier contributeur d'aide publique au développement des membres du G8. Cette aide se concentre en grande partie sur les anciennes colonies françaises. Au-delà de ses efforts financiers, la France semble abandonner sa place de porte-parole de la Francophonie. Son influence est en déclin constant au sein de l'Afrique qui constitue pourtant la moitié des membres de l'agence de la Francophonie. En revanche, les États-Unis ne manquent pas d'affirmer leur désir d'étendre leur domination économique et politique en direction de l'Afrique noire en quête d'alliances et d'options véritables de développement. Cette "globalisation" étatsunienne en direction de l'Afrique sub-saharienne n'est pas une priorité de Washington, mais elle s'inscrit dans une dynamique plus ample d'imposer sa vision planétaire. Dans le même temps, les initiatives diplomatiques françaises se recentrent toujours davantage sur un espace européen dont elle aimerait être le meneur. Les accords avortés de Rambouillet, signés en février 1999 pour sauver la paix au Kosovo, sont un éclairant exemple des efforts Français pour limiter la zone d'influence de l'Allemagne en direction de l'Europe de l'Est. La France est donc davantage une locomotive à vapeur de la Francophonie qu'un train à grande vitesse.

Dans la Caraïbe, la présence de l'Institut Français d'Haïti ainsi que les alliances françaises assurent néanmoins leur mission de promotion de la Francophonie. Il est vrai aussi que l'imbrication et la proximité de Sainte Lucie et de la Dominique des Antilles françaises facilitent, dans une certaine mesure, la survivance du français dans

les Petites Antilles. Il ne faut d'ailleurs pas s'y tromper : la France par le relais de son dispositif diplomatique et d'aide au développement (Taglioni, 2000) favorise en priorité Sainte Lucie et la Dominique, anciennes colonies françaises pendant plus d'un siècle. Mais la Francophonie, en tant que telle, n'est pas l'enjeu majeur de la politique extérieure de la France dans la Caraïbe. L'intégration de ses DFA dans la sous-région des Petites Antilles est sans doute la véritable priorité. Des progrès ont d'ailleurs été enregistrés dans ce sens et les DFA trouvent peu à peu place dans la région. Ces changements s'effectuent au prix d'un recentrage des actions de la France dans les Petites Antilles. La fermeture de l'ambassade française<sup>7</sup> de Jamaïque en décembre 1996 en est un indice. Ce recentrage est dicté par des impératifs d'ordre économique qui se mesurent à la baisse de l'Aide Publique au Développement (APD)<sup>8</sup> française depuis le début des années 90. Précisons toutefois, que la France intervient aussi financièrement en participant à des actions multilatérales. Sa contribution à hauteur de 25% du 8<sup>e</sup> Fonds Européen de Développement (1996-2000) de la Convention de Lomé est l'illustration de l'engagement français pour les pays ACP en général et pour les pays Caraïbes en particulier. Ces efforts sont relayés sur place par les missions de coopération française à Haïti et à Sainte Lucie.

La France a pourtant perdu de son ascendance dans la Caraïbe et notamment en Haïti qui est, comme le reste de la région, dans le giron des États-Unis. Ceci est d'autant plus regrettable que les DFA et Haïti pourraient être un tremplin commercial pour la France et l'Union Européenne en direction du bassin Caraïbe et de l'Amérique du Sud.

### **La coopération régionale : une intégration à double tranchant**

La Francophonie déborde l'échelle de la région. Cette échelle est habituellement celle de la mise en œuvre d'organisations à vocation économique, politique mais aussi culturelle. C'est paradoxalement dans ce dépassement que la Francophonie présente ses forces et ses faiblesses. Comment, en effet, rendre cohérente une communauté de 500 millions d'individus éparpillés aux quatre coins de la planète ? Mais à contrario, pourquoi vouloir établir une confrérie aussi disparate que celle qui compose les membres de la Francophonie ? Ce constat, un peu simpliste, est applicable au bassin Caraïbe qui, depuis des siècles, tente des regroupements par affinités linguistiques et culturelles héritées du passé colonial. Les Anglais ont échoué en leur temps, les Français ont fait de l'intégration une caricature d'assimilation avec la création des départements d'outre-mer et les Espagnols se sont retirés de l'échiquier dès le 19<sup>e</sup>

siècle. Les États-Unis n'ont pas connu ces tourments et se sont imposés par la force des armes et de l'économie jusqu'à faire du bassin Caraïbe cette fameuse arrière-cour que personne ne leur revendique.

Concrètement, il existe aujourd'hui bon nombre d'organisations à vocation régionale dans la Caraïbe (Taglioni, 2000). Qu'elles s'appellent CARICOM, OECS, Marché Commun d'Amérique Centrale ou encore Groupe des Trois, elles opèrent toutes des cloisonnements peu perméables. Seule l'Association des États de la Caraïbe (AEC) tente de fédérer l'ensemble des États et territoires en présence mais sans grands fondements politiques ou économiques. Dans ce vaste puzzle, les éléments francophones sont quelques peu isolés. Les choses évoluent cependant et des ouvertures se font jour çà-et-là. Ainsi, le CARICOM poursuit sa volonté d'élargissement à des membres non-anglophones comme le Surinam (néerlandophone), Haïti (francophone) ou la République Dominicaine (hispanophone). Haïti et les Départements Français d'Amérique (DFA) ont même réussi le tour de force de faire du français l'une des trois langues officielles de l'Association des États de la Caraïbe. Cette transversalité procède d'une inquiétude commune et croissante : celle de voir se mettre en place la Zone de Libre-Échange des Amériques (ZLEA) sous la houlette des États-Unis. Dilués dans ces mondes hispanophones et anglophones, les DFA et Haïti ne disposent que d'une marge de manœuvre des plus restreintes. Comment en effet affirmer sa différence, cette fameuse exception francophone, dans un contexte de mondialisation croissante et de création d'une vaste zone de libre-échange à la mesure des Amériques ? Comment faire entendre la voix d'un peuple Haïtien pressé par la faim et la peur dans un monde américano-hispanique à la recherche d'une hégémonie planétaire ?

## **Conclusion**

En dépit des efforts de la France et du Canada, le vivier de francophones accuse, en valeur relative, une tendance à la baisse dans la Caraïbe. Les États de Sainte Lucie et la Dominique envisagent le français comme une langue étrangère sans autre portée que celle d'une culture élitiste qui est bien éloignée du quotidien de leurs habitants. La République d'Haïti, avec des taux records d'analphabétisme et de non développement humain, essaie avant tout de sortir de l'ornière politique et économique dans laquelle elle est plongée. Dans le même temps, les Départements Français d'Amérique se préoccupent surtout de s'insérer dans une région Caraïbe dont ils se sentent exclus.

Ce constat peut sembler bien pessimiste mais c'est sans doute une fausse route que de placer la langue française comme une figure de proue du développement dans la région Caraïbe. Pour autant, les particularismes d'une communauté francophone ne sont pas incompatibles avec des objectifs plus généraux d'amélioration de la qualité de vie de ses membres. Parmi les nombreux réseaux politiques, économiques, culturels et administratifs, qui essaient dans la Caraïbe, la Francophonie a sa place. Elle a un rôle à jouer et constitue, c'est certain, un maillon de la longue chaîne que forment les espaces réticulés caraïbes. Enfin, au-delà de ces quelques analyses, on ne peut réduire l'importance d'une langue et des valeurs culturelles qu'elle véhicule à son poids numérique; c'est une chance pour la francophonie caraïbe.

## Bibliographie

- Accords de coopération entre l'Agence de la Francophonie et ses grands partenaires internationaux* (1997), Paris, Agence de la Francophonie, 80 p.
- Banque internationale d'information sur les États francophones* (1998), Rapport annuel, Hull (Québec), Agence de la Francophonie, 17 p.
- Barrat, J. (1997), *Géopolitique de la Francophonie*, Paris, PUF. Politique d'aujourd'hui, 184 p.
- Beniamino, M ; Robillard, D. (dir.) (1993 et 1996), *Le Français dans l'espace francophone*, tomes 1 et 2, Genève, Champion, 964 p.
- Béji, H. *Le Nouvel Ordre Culturel*, Paris, Stock.
- Calvet, L-J. (1993) "Francophonie et géopolitique", dans Beniamino, M ; Robillard, D., (dir.), *Le Français dans l'espace francophone*, tome 1, Genève, Champion, p. 485-495
- Chauprade, A.; Saint-Prot, C. (1997), "Francophonie : le second souffle", *Politique Internationale*, n°77, Paris, p. 255-266
- Charte de la Francophonie* (1997), 10<sup>e</sup> Conférence ministérielle de la Francophonie, Hanoi, Agence de la Francophonie, 23 p.
- Chauprade, A. (1996), *L'espace économique francophone : pour une francophonie intégrale*, Paris, Ellipses, 158 p.
- Cuq, J-P. (1991), *Le français langue seconde : origines d'une notion et implications didactiques*. Paris, Hachette, 224 p.
- Deniau, X. (1992), *La Francophonie*, Que-sais-je ?, Paris, PUF, 127 p.
- Haut conseil de la francophonie (1997), *État de la francophonie dans le monde*, Paris, La documentation française, 630 p.
- Godard, H. (dir.) (1998), *Les Outre-mers*, Collection Atlas de France, n°13, Paris, La documentation française ; GIP Reclus,
- Guillou, M. (1998), "La francophonie, enjeu de la globalisation", *Etudes*, n°3884, Paris, p. 445-455
- Huit années de francophonie active* (1997), Paris, Agence de la Francophonie, 64 p.
- L'année francophone internationale*, (1998 et 1999), Paris, Agence de la Francophonie, 415 p.
- Le plurilinguisme dans les organisations internationales* (1998), Symposium de Genève, Paris, Organisation internationale de la Francophonie, 320 p.
- Le Scouarnec, F-P. (1997), *La francophonie*, Montréal, Editions du Boréal, 125 p.
- Moreau-Defarges, P. (1998), "La guerre des cultures aura-t-elle lieu ?", *Ramses 99*, Paris, p. 275-290
- Quelle francophonie pour le XXI<sup>e</sup> siècle ?* (1997), Paris, Karthala, 290 p.
- Roy, J-L. (1995), *Mondialisation, développement et culture : la médiation francophone*, La Salle, Huturbise HMH, 155 p.
- Salva, B. (1997), *Québec-Réunion : propositions pour une coopération originale au service du développement de deux espaces francophones*, La Réunion, Rapport de mission, Conseil Régional de la Réunion, 117 p.
- Taglioni, F. (2000), The Caribbean Regional Integration Process : What developments ? in S. Calleya (dir). *Regionalism in the Post-Cold War World*. Asghate Publishing Limited. Aldershot. p. 211-231
- Taglioni, F. (1998), "Les enjeux internationaux et régionaux dans la Caraïbe depuis la fin de la guerre froide", *Ramses 99*, Coopération et confrontations dans les Amériques, Paris, IFRI/Dunod, p. 117-127

Taglioni, F. (1995), *Géopolitique des Petites Antilles. Influences européenne et nord-américaine*, Paris, Karthala, 324 p.

Taglioni, F. (1993), "European Community action concerning British and Dutch dependent territories in the Lesser Antilles", *Bulletin of Eastern Caribbean Affairs*, vol. 18, n°4, décembre, Barbade, p. 13-31

Tétu, M. (1997), *Qu'est-ce que la francophonie?*, Paris, Hachette, 317 p.

## Notes

<sup>1</sup> 30 millions de francophones réels est l'hypothèse la plus basse (Atlas de la langue française), 400 millions (Académie française) est la plus optimiste mais la moins vraisemblable.

<sup>2</sup> 4% si l'on considère que les Porto Ricains utilisent aussi l'anglais comme langue nationale.

<sup>3</sup> Les outre-mers français sont constitués des quatre départements d'outre-mer (Guadeloupe, Guyane, Martinique, Réunion), des territoires d'outre-mer (Nouvelle-Calédonie, Polynésie française, Terres australes et antarctiques, Wallis et Futuna) et des collectivités territoriales (Mayotte et St Pierre et Miquelon).

<sup>4</sup> Les Petites Antilles désignent ici un arc insulaire qui va des Iles Vierges à la Grenade.

<sup>5</sup> L'Université d'État a été établie en 1944, elle est constituée de sept Facultés et plusieurs écoles supérieures et centres de recherche. L'Université Quisqueya est une institution privée d'enseignement supérieur fondée en 1988.

<sup>6</sup> La Caricom, créée en 1973, est la communauté des Caraïbes. Elle compte 15 membres (dont la Dominique, Sainte Lucie et Haïti) et 13 millions d'habitants.

L'OECS, créée en 1981, est l'Organisation des États des Caraïbes Orientales. Elle regroupe 7 membres (dont la Dominique et Sainte Lucie) et 550 000 habitants.

<sup>7</sup> Les autres ambassades dans la région sont localisées en Colombie, au Costa Rica, à Cuba, au Guatemala, en Haïti, au Honduras, au Mexique, au Nicaragua, en République Dominicaine, au Salvador, à Sainte Lucie, au Suriname, à Trinidad et au Venezuela.

<sup>8</sup> Cette APD est principalement fournie par le Secrétariat d'État Français à la Coopération via le Fonds d'Aide et de Coopération (FAC). Le FAC finance des projets variés qui vont du développement rural aux équipements sanitaires et sociaux en passant par l'enseignement et la formation, le développement institutionnel et les actions culturelles. Les budgets des Affaires Étrangères Français et de l'Éducation Nationale Française sont négligeables au regard de celui de la Coopération.